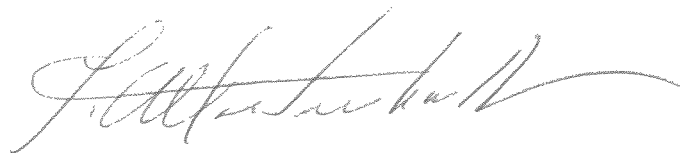


**Mémoire à l'intention du
Bureau d' Audiences Publiques
sur l'Environnement
Québec**

**sujet: Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la
MRC de l'Érable**

soumis par: Léonce Montambault

25 novembre 2009



Projet d'aménagement d'un parc éolien dans la MRC de l'Érable

Monsieur le président de la Commission,
Mesdames et Messieurs les Commissaires,

Je voudrais, en premier lieu, vous remercier de me donner l'occasion, en tant que résident de Saint-Ferdinand, d'exprimer mon point de vue sur le projet visant à implanter, dans la MRC de l'Érable, plus précisément dans les municipalités de Saint-Ferdinand, Sainte-Sophie et Saint-Pierre-Baptiste, cinquante éoliennes.

Sans mettre en cause, l'intention très louable de nos gouvernants, de chercher à obtenir une énergie verte dans la mesure du possible, il convient, il me semble, de s'interroger sérieusement sur la façon d'y parvenir. Un projet de l'envergure de celui qui nous concerne présentement, soit l'établissement d'un nombre considérable d'éoliennes en milieu habité, comme l'est, le territoire précité, devrait nous amener à tenter de mesurer adéquatement, les risques qu'une telle implantation, pose pour la santé physique et psychologique de nos concitoyens de ce milieu habité et exposé à l'action, possiblement néfaste, de ces engins, et ce, avant de procéder à son exécution.

Car, il ne faut pas se le cacher. Nos connaissances scientifiques sur le potentiel de risque d'aussi nombreuses éoliennes, pour les animaux, et, surtout, pour les humains, sont loin d'être celles que nous devrions avoir, avant de décider d'une telle implantation, en milieu aussi habité que celui couvert par le projet. La plupart des experts, sinon, la totalité, s'entend pour admettre que la recherche scientifique, si elle existe, est loin d'être convaincante, d'un côté comme de l'autre.

Nous avons entendu, lors de la première session de la Commission, des points de vue de personnes en autorité, reconnaître, par exemple, que le bruit est une nuisance dont l'impact, à ce moment-ci, est difficilement mesurable quant à ses répercussions. L'on a recommandé beaucoup de suivi quant aux plaintes, l'on a dit être en alerte au niveau de la documentation scientifique, l'on a convenu d'un potentiel de risque et qu'il fallait d'autres études!!! Malheureusement, une fois construit, il sera pratiquement impossible de modifier ce parc, substantiellement, pour des raisons économiques et pratiques, si d'importants problèmes se manifestent!

Voilà donc les questions que je pose à la Commission, à nos gouvernants, aux personnes en autorité, à Madame la Ministre, chargée de la décision finale:

en l'absence d'une information suffisante et bien étudiée, avons-nous le droit de prendre des risques pour la santé de nos gens?

en passant outre aux incertitudes et appréhensions, serait-ce faire preuve de sagesse administrative? pouvons-nous vraiment accepter la possibilité qu'un certain nombre de nos concitoyens soient pris en otage ou comme cobayes, afin d'en savoir plus?

ne serait-il pas préférable d'installer de tels parcs en milieu, peu ou pas habité, afin d'y conduire la recherche scientifique appropriée? Le vaste territoire du Québec s'y prête admirablement.

Je n'ai pas la prétention d'en savoir plus que les experts et il ne s'agit pas de remettre en question les objectifs fondamentaux du gouvernement, en matière d'énergie verte, mais il me semble que la simple prudence va à l'encontre de l'établissement du parc éolien projeté dans la MRC de l'Érable. Je formule le souhait que la Commission ainsi que nos gouvernants en viennent à la même conclusion.

L. Montambault